

M. Naysmith: Non, ce n'est pas absolument nécessaire, mais il est certain que la Loi sur les ressources en eau du Canada sera appliquée plus efficacement si elle est appuyée par une loi du type régional.

Le principe de base du bill C-144 est purement d'ordre gestionnel, et d'une gestion à long terme si l'on considère l'ensemble de la situation. Il sera plus efficacement applicable s'il y a une loi d'optique régionale.

Le sénateur Yuzyk: Je voudrais avoir des renseignements sur les relations qui existaient entre votre ministère et les administrations, disons du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest, avant que ce bill ne soit déposé.

M. Naysmith: Au moment où la question de ce bill a été soulevée pour la première fois, elle a été présentée à l'ICW. L'ICW a formé à ce moment-là un sous-comité *ad hoc* dans le simple but d'élaborer un projet de bill. On l'a appelé sous-comité des ressources en eau du Nord. Ce sous-comité comprenait des représentants de tous les ministères fédéraux concernés et des représentants des deux territoires en question au bureau du commissaire adjoint du Yukon, qui se nomme M. Hodgkinson et du commissaire adjoint des TNO, M. John Parker. Ces personnes ont donc pris une part active à l'élaboration du projet de loi et les deux commissaires ont été tenus au courant par leur intermédiaire des progrès accomplis. Le bill a donc passé par leur intermédiaire.

Le sénateur Yuzyk: La législation a-t-elle été étudiée sous tous ses aspects; par dirons-nous, les responsables chargés de l'exécution des dispositions de la loi?

M. Naysmith: Oui, les responsables chargés d'exécuter les dispositions de cette loi, seront les deux directeurs régionaux qui se trouvent l'un à Whitehorse et l'autre à Yellowknife, et tous deux sont très au courant de tous les aspects du bill.

Le sénateur Yuzyk: A mon avis, ce qu'il y a de bien dans ce bill, c'est qu'il porte sur tous les problèmes de l'environnement. Bien entendu, la question de la pollution et de la conservation des eaux est primordiale. Si je comprends bien, les priorités seront décidées en fin de compte par les offices avec l'approbation du ministre. Est-ce vrai?

M. Naysmith: C'est vrai.

Le sénateur Yuzyk: Je crois que c'est un bon système. Ce serait, à mon avis, le système le plus efficace, car je pense que nous allons être obligés de nous mettre au travail le plus tôt possible pour empêcher la pollution. De nombreux articles du bill m'ont paru, comme je les étudiais, pouvoir porter remède à la situa-

tion avant que celle-ci n'échappe à tout contrôle.

De quelle façon pensez-vous obtenir la collaboration des autres organismes, par exemple celle des organismes chargés des parcs? Ils peuvent s'occuper de questions industrielles et même de la dérivation des eaux, si toutefois un tel projet s'élabore jamais un jour.

M. Naysmith: Nous pensons que c'est l'Office des eaux qui sera chargé de la plupart de ces tâches. Il sera principalement composé de représentants des ministères fédéraux concernés par le Nord et de différents secteurs comme ceux que vous avez mentionnés. Il comprendra en outre trois membres qui seront nommés par le Commissaire en conseil. Il est probable que ces personnes représenteront des associations comme la *Conservation Association* du Yukon, ou quelque secteur particulier de l'industrie. Je crois que l'Office pourra mener à bien les tâches qui vous préoccupent, grâce à la façon dont il sera composé et à la sorte de gens qui en feront partie.

Le sénateur Yuzyk: Cet office aurait donc la responsabilité complète du développement, disons, de certains bassins, et de l'application des lignes directrices. Est-ce cela?

M. Naysmith: C'est cela, oui.

Le sénateur Yuzyk: C'est tout ce que j'ai à demander pour l'instant.

Le président suppléant: Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur Bélisle: Puis-je poser une question? Si j'ai bien compris, ce bill a pour objectif la prévention de la pollution et ses dispositions s'appliquent tout d'abord aux usagers commerciaux de l'eau?

M. Naysmith: Principalement oui, mais elles s'appliquent aussi aux municipalités.

Le sénateur Bélisle: Elles ne s'appliqueront donc pas aux particuliers? Elles ne visent pas au contrôle de la pollution provenant de l'usage fait par les particuliers?

M. Naysmith: Si, elles s'y appliqueront.

Le sénateur Bélisle: Cela est-il prévu?

M. Naysmith: Oui.

Le sénateur Bélisle: L'article 30 s'énonce comme il suit:

[Texte]

(1) Un inspecteur peut, à tout moment raisonnable,

a) entrer dans toute zone, tout lieu ou local à l'intérieur d'une zone de gestion des eaux autre qu'une résidence particulière ou qu'une partie d'une telle zone, d'un tel